

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE DU MERCREDI 11 MARS 2019**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-neuf et le 11 mars à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

✓ PRESENTS : Mesdames MARRASSE, PUIG, SOUCI et VALENTINI et Messieurs PASCAL, ALSINA, PIQUES, ARCOUR, DAURIACH, et THORENT.

✓ ABSENTS EXCUSES (EES) : Mesdames RUIZ et HUGUES et Messieurs FREIXE et ANNE.

✓ ABSENTE NON EXCUSEE : Madame ORELLA

Monsieur FREIXE donne pouvoir à Monsieur DAURIACH.

Madame MARRASSE est nommée secrétaire.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février 2019.**

Approbation à l'unanimité

➤ **15- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Année 2019 - Opération « Vidéo protection ».**

Exposé :

Certains travaux prévus au budget primitif 2019 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté est le suivant : « Réparation de la couverture de l'école et de la salle des fêtes. »

l'honneur de vous transmettre le plan de financement exposé ci-dessous, dans le cadre d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Année 2019, permettant le financement quant au remplacement de trois caméras existantes et la modification du système de gestion et de transmission afin de répondre aux contraintes techniques des nouvelles caméras et dans la perspective d'acquisition de caméras supplémentaires aux « entrées et sorties », de la commune de Villeneuve-la-Rivière.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick PASCAL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter au titre de la DETR 2019 une subvention au taux de 30% pour l'opération suivante dénommée :

« Vidéo protection », pour un montant prévisionnel des travaux H.T. de 22 777.00€.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement de 3 caméras existantes	7 165,00 €	Dotation d'équipement des territoires ruraux 30%	6 833,10 €
Remplacement système de transmission	7 098,00 €	Commune 70%	15 943,90€
Remplacement système de gestion logiciel	8 514,00 €		
TOTAL H.T.	22 777,00 €	TOTAL H.T.	22 777,00€

Article 2 : Autorise le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune de Villeneuve-la-Rivière toutes pièces relatives à cette demande de subvention.

➤ **Questions diverses :**

- ▶ Note PMMCU : permis de louer (logement salubre ou pas). Pas d'obligation pour la commune. Organisme accrédité par l'agglo. Il s'agit d'une expérimentation.
- ▶ Site internet : le devis transmis par « DRAGONIA », pour le relookage est de 4516 € TTC.
- ▶ Information : lancement concours « Village fleuri ».
- ▶ Le salon des maires se tiendra les 27 et 28 mars 2019 au palais des expositions à Perpignan.
- ▶ Association « Cap Fémina Aventure » : Mesdames BERTRAND et BOULESTIN. Dossier à déposer pour obtenir une subvention.
- ▶ Lettre groupement sanitaire apicole (Association d'Ille-sur-Têt), concernant le frelon asiatique (522 € intervention des pompiers contre frelons et autres).
- ▶ Perpignan-Méditerranée → ligne TGV modifiée, Villeneuve n'est pas concerné.
- ▶ Mme SANCHEZ : 2 arbres fissurent le mur de clôture.
- ▶ Fête de l'orange : les espagnols sont repartis ce soir !

Séance levée à 9h30mn

A Villeneuve-la-Rivière, le

Le Maire



Monsieur Patrick PASCAL